



### **Le Conseil de la fédération réitère sa position à l'égard de l'industrie canadienne du phoque**

**13 mai 2009** – Le 11 mai 2009, le Conseil de la fédération a tenu une conférence téléphonique pour discuter du projet d'interdiction de l'Union européenne visant les produits dérivés du phoque.

Cette discussion s'est tenue à la demande des premiers ministres de Terre-Neuve-et-Labrador et du Nunavut, M. Danny Williams et Mme Eva Ariak.

Le Conseil a exprimé sa ferme objection à l'interdiction projetée par l'Union européenne, laquelle n'est basée sur aucune information factuelle ou scientifique. L'interdiction projetée pourrait être incompatible avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) et les engagements pris par les leaders du G-20, lors de la rencontre du 2 avril 2009, de ne pas imposer de nouvelles barrières au commerce.

Le Conseil a indiqué qu'il supportait l'engagement pris publiquement par le gouvernement fédéral d'instituer un recours à l'OMC, s'il advenait que l'Union européenne mette en oeuvre l'interdiction proposée. Le Conseil a convenu de travailler avec le gouvernement fédéral pour obtenir que la position de l'Union européenne soit renversée. À défaut de parvenir à une solution acceptable, il a été convenu que cette question sera abordée lors des négociations commerciales globales entre le Canada et l'Union européenne, lesquelles ont débuté le 6 mai 2009.

L'interdiction proposée sur les produits dérivés du phoque en provenance du Canada par l'Union européenne menacerait la viabilité économique de cette industrie canadienne. Il pourrait également entraîner des effets dévastateurs sur la vie de milliers de Canadiens dont les revenus dépendent de la chasse au phoque dans plusieurs communautés rurales et nordiques. L'exemption prévue pour les communautés Inuit du Canada ne permet pas encore la vente commerciale, sur le territoire de l'Union européenne, des peaux récoltées par les Inuits.

Le premier ministre Campbell de la Colombie-Britannique n'a pu participer à la conférence téléphonique en raison des élections.

- SUITE -

Le Conseil de la fédération regroupe les premiers ministres des 13 provinces et territoires. Il permet aux premiers ministres de travailler ensemble en vue de renforcer la fédération canadienne en favorisant une relation constructive entre les provinces et les territoires et avec le gouvernement fédéral.

- 30 -

**Pour plus de détails, veuillez contacter:**

Hugo D'Amours  
Attaché de presse  
Bureau du premier ministre du Québec  
418-643-5321  
[hugo.damours@mce.gouv.qc.ca](mailto:hugo.damours@mce.gouv.qc.ca)

Loretta O'Connor  
Directrice exécutive  
Secrétariat du Conseil de la fédération  
613-563-4066  
[Loretta@conseildelafederation.ca](mailto:Loretta@conseildelafederation.ca)